

SUBVENTIONS DE L'ÉTAT AUX UNITÉS MILITAIRES

Le Conseil privé approuve une recommandation du ministère de la Milice pour réorganiser les bataillons. —Liste des unités.

Sur la recommandation du ministre de la Milice, le gouvernement a approprié un montant de \$142,850 pour accorder des subventions aux unités militaires urbaines et rurales afin de leur aider dans leur réorganisation après la guerre. L'arrêté en conseil, daté le 12 février, stipule ainsi qu'il suit:

Le comité du Conseil privé a pris en considération un rapport, daté du 7 février 1919, du ministre de la Milice et de la Défense, disant qu'à la déclaration de la guerre, chaque unité urbaine de la milice canadienne et toute unité rurale en état de le faire avaient vidé à sec leur caisse régimentaire de tous les fonds accumulés par la mise en commun de la solde des exercices annuels payée aux officiers, sous-officiers et soldats. Par conséquent, comme aucune de ces unités n'a reçu pareille solde depuis l'année 1914, ces fonds n'existent pas et il leur est pratiquement impossible de se réorganiser à moins que le gouvernement ne leur rembourse jusqu'à un certain point l'argent ainsi dépensé.

Ayant en vue les efforts que font actuellement ces unités pour se réorganiser et attirer à leur rétablissement les officiers, sous-officiers et soldats de retour et les effets bienfaisants d'une réabsorption de ces hommes de retour dans les cadres, on considère que le gouvernement devrait assister autant que possible une telle réorganisation.

En conséquence, le ministre recommande:—

1. Qu'une somme n'excédant pas \$142,850 soit prise des crédits de guerre pour accorder des subventions aux unités urbaines et rurales et aider de la sorte leur réorganisation; les allocations ne devant être payées à chaque unité que sur le rapport de l'officier commandant le district à l'effet que ladite unité y a droit et ne devant pas excéder un maximum de \$1,500, d'après une échelle graduée telle que spécifiée dans la liste ci-jointe qu'ont compilée avec soin des officiers spécialement qualifiés de l'état-major.

2. Que, vu le fait que, presque tous les officiers pris de ces unités pour le Corps Expéditionnaire Canadien sont présentement outre-mer et afin, par conséquent, de permettre à l'officier commandant chaque unité de pourvoir immédiatement au rétablissement temporaire de ses cadres, en attendant l'organisation complète après la démobilisation, un adjudant (ayant le rang de capitaine), un sergent-major et une ordonnance, revenus du service actif outre-mer, soient répartis à telles unités urbaines qu'aura recommandées l'officier commandant chaque district; les dits adjudant et deux sous-officiers devant recevoir durant leur emploi la solde et les allocations de leur rang respectif dans le Corps Expéditionnaire Canadien, les allocations de leur rang respectif dans le Corps Expéditionnaire Canadien, imputables au crédit de guerre.

Le ministre recommande de plus qu'en cas d'urgence ou pour assister l'autorité civile, il soit autorisé à appeler, sur la requête de l'officier commandant du district, telles unités sous les armes et pour telle période qu'il sera nécessaire; que les officiers, sous-officiers et soldats ainsi appelés en service soient payés d'après le tarif de solde et d'allocation du Corps Expéditionnaire Canadien et que telle dépense soit imputée au crédit de guerre.

Le comité agréé cette recommandation et la soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,
Greffier du Conseil privé.

Les subventions proposées pour rétablir les fonds régimentaires du corps de la milice sont comme suit:—

CAVALERIE.	Corps urbain.	Corps rural.
R.C.D.	\$300	
L.S.H.	300	
G.G.B.G.	1,500	
1er hussards (2 escadrons urbains, 1 rural)		\$500
2e dragons		300
3e dragons		300
4e hussards		300
5e P.L.D.G.		300
6e D.C.R.C. hussards		300
7e hussards		300
8e hussards P.L.N.B.		300
9e Miss. Horse	1,500	
11e hussards		300
12e dragons Man.		300
13e S.L. dragons		300
14e K.C. hussards		300
15e cavalerie légère		300
16e cavalerie légère		300
17e hussards C.R., Dist. d'Y.		300
18e carabiniers à cheval		300
19e dragons d'A. (2 escadrons urbains, 1 rural)		500
20e Border Horse		300
21e hussards d'A.		300
22e cavalerie légère de Sask.		300
23e cavalerie légère d'A.		300
24e Grey's Horse		300
26e dragons de Stanstead		300
24e cavalerie légère		300
23e dragons N.-B.		300
29e cavalerie légère		300
30e cavalerie C.-B.		300
31e cavalerie C.-B.		300
32e cavalerie Man.		300
34e cavalerie Fort Garry	1,500	
35e cavalerie A.C.		300
36e cavalerie légère I.P.-E.		300
Vic. Ind. Squadron		150
6e hussards D.C.R.C.		300
ARTILLERIE—		
R.C.A. (Halifax)	\$150	
R.C.A. (Québec)	150	
R.C.A. (Kingston)	150	
R.C.A. (Esquimalt)	150	
1re brigade d'obusiers, Guelph, Ont.—		
11e et 16e batteries, Guelph		750
2e brigade, C.F.A., Toronto, Ont.—		
4e batterie, Hamilton, Ont.		300
7e batterie, St. Catharines		300
9e batterie, Toronto		300

ARTILLERIE—Fm.

	Corps urbain.	Corps rural.
3e brigade, C.F.A., Sydney, N.-E.—		
17e batterie, Sydney	200	
18e batterie, Antigonish	200	
37e batterie, Antigonish	200	
4e brigade, C.F.A., Woodstock, N.-B.—		
10e batterie, Woodstock	250	
12e batterie, Newcastle	250	
19e batterie, Moncton	250	
5e brigade, C.F.A., Québec—		
1ère batterie, Québec	200	
20e batterie, Fraserville	200	
6e brigade, C.F.A., Montréal—		
3e, 21e et 39 batteries, Montréal	750	
7e brigade, C.R.A., Sherbrooke, P.Q.—		
15e batterie, Granby	200	
22e batterie, Sherbrooke	200	
35e batterie, Coaticook	200	
9e brigade, C.F.A., Gananoque—		
5e batterie, Kingston	300	
8e batterie, Gananoque	250	
34e batterie, Belleville	250	
10e brigade, C.F.A., Peterborough—		
14e batterie, Cobourg	250	
24e batterie, Peterborough	250	
11e brigade, C.F.A., Halifax—		
27e batterie, Digby	200	
28e batterie, Pictou	200	
29e batterie, Yarmouth	200	
12e brigade, C.F.A., Aylmer—		
30e batterie, Aylmer	200	
31e batterie, Goderich	200	
13e brigade, C.F.A.—		
32e batterie, Brantford	250	
33e batterie, Hamilton	250	
14e brigade, C.F.A., Winnipeg—		
13e et 38e batteries, Winnipeg	500	
Batteries indépendantes—		
6e batterie, London	300	
25e batterie, Lethbridge	300	
26e batterie, Regina	200	
36e batterie, St. Boniface	200	
Artillerie lourde, Montréal	750	
Artillerie lourde de I.P.-E., Charlottetown	500	
Artillerie lourde de Cobourg, Cobourg, Ont.	250	
1er régiment, C.A., Halifax, N.-E.	1,500	
3e régiment, C.A., St-Jean, N.-B.—		
Compagnie n° 1, St-Jean	300	
Compagnie n° 2, Carleton	300	
Compagnie n° 3, Portland	300	
5e régiment, C.A., Victoria, C.-E.	1,500	
6e régiment, C.A., Lévis, Qué.	750	
Compagnie de siège n° 1, Halifax	150	
Compagnie de siège Montréal, Montréal	150	

GÉNIE—

R.C.E., Toronto	150	
R.C.E., Halifax	150	
1ère compagnie de campagne, G.C., Hamilton	150	
2e compagnie de campagne, G.C., Winnipeg	150	
3e compagnie de campagne, G.E., Regina	150	
4e compagnie de campagne, Calgary	150	
1ère compagnie de campagne, G.C., Woodstock, N.-B.	150	
2e compagnie de campagne, G.C., Toronto	150	
3e compagnie de campagne, G.C., Ottawa	150	
4e compagnie de campagne, G.C., Montréal	150	
5e compagnie de campagne, G.C., Kingston, Ont.	150	
6e compagnie de campagne, G.C., Vancouver	150	
7e compagnie de campagne, G.C., London	150	
8e compagnie de campagne, G.C., Toronto	150	
10e compagnie de fort, Halifax	150	

C.O.T.C.—

Université McGill, Collège McDonald	\$750	
Université Laval	300	
Université Toronto	750	
Université Dalhousie	150	
Université Alberta	150	
Université Western	150	
Université King's	150	
Université Queen's	150	
Université Manitoba	750	
Université Mount Allison	100	
Saint-François-Xavier	100	
Université Nouveau-Brunswick	100	
Collège Brandon	100	
Université Colombie-Britannique	100	
Université Saskatchewan	100	
R.C.R., Halifax	\$ 750	
R.C.R., London	300	
R.C.R., Toronto	300	
R.C.R., Fredericton	300	
R.C.R., Québec	300	
R.C.R., Esquimalt	300	
G.G.F.G.	1,500	
1er régiment	1,500	
2e "	1,500	
3e "	1,500	
4e "	1,500	
5e "	1,500	
6e "	1,500	
7e "	1,500	
8e "	1,500	
9e "	1,500	
10e "	1,500	
11e "	1,500	
12e "	(3 compagnies urbaines, 5 rurales)	750
13e "	1,500	
14e "	1,500	
15e "	1,500	
16e "	1,500	
17e "	300	
18e "	300	
	300	

[Suite à la page 10.]